L'ABEILLE.

PAR LE PETIT LAFAYETTE & CO.
N. 5, RUE DU CHAMP DE MARS.

PUBLIÉ POUR LE PROPRIÉTAIRE

PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DE KENTUCKY

Nommé par la Grande Convention Nationale

NOUVELLE ORLEANS
MERCREDI MATIN, 7 AOUT 1839.

M. VAN BUREN ET M. HENRY CLAY.

Lorsque M. Van Buren parcourt les Etats-Unis, il ne prend point part aux *chef de parti*, tandis qu'il se promène en public il passe les places et les promenades, échange quelques *bravos* et que malgré son extrême modestie, malgré sa qualité de chef de parti, malgré ses douces paroles, il ne trouve que de la froideur et de l'indifférence. M. Henry Clay, le simple soldat de la république, partout avec une bienveillance et une affabilité inaltérable à décrire. C'est que le pays est arrivé à ce point où il ne se laisse plus tromper par les vaines promesses : c'est qu'il a appris à connaître, à apprécier et à toucher du doigt presque journellement payée que les promesses d'un premier magistrat à une nation ne sont souvent que des duperies qui ne peuvent émouvoir que le magistrat de mauvaise foi.

Partout c'est état, qui a rempli ses engagements vis-à-vis du pays qu'il a nommé, n'a besoin de rien promettre, n'a rien tout ce qu'il devait faire : il a payé et il a rempli son contrat : il a une nouvelle liquidation à faire, il ne s'est point engagé à le faire : c'est au contraire, qui, par une ambition personnelle à démentir de ses devoirs, en violant ses devoirs d'homme public, a cherché à pour rallier autour de lui tous ceux qui se sentaient ou croyaient mécontents de tout ce qui est arrivé, et qui a fini par se jeter dans les bras de ses ennemis politiques, et se mettre à la tête d'un parti qui n'a pas de principes, qui n'a pas de but, qui n'a pas de nom, qui n'a pas même d'existence.

M. Van Buren a fait une tournée à New York, on n'a vu, dans les fêtes que la corporation a données à cette occasion, que les employés de l'administration et quelques gens inconnus jusqu'alors, dont l'opinion n'a aucun poids, dont la réputation au milieu de ces prétendues réunions n'est pas un sujet d'encouragement pour tout le monde. Il est allé à Hudson, et le conseil de ville a refusé d'ajouter des fonds pour fêter son arrivée, ce qui veut dire qu'il a refusé de le recevoir. Et c'est dans l'Etat qu'il est le président, dans l'Etat où il a été gouverneur, au milieu de ses compatriotes enfin, qu'il a reçu un accueil semblable. Nous le demandons, si Mr. Van Buren a reçu la moindre parcelle de sympathie parmi les hommes qui ont quelque attachement pratiques, qu'il a déjà longtemps voyage dans l'Amérique du Nord. On doit donc espérer que la question recevra par les sens de ces deux commissaires une solution définitive."

FRANCE.

Les nouvelles que nous avons reçues de France ne présentent rien de bien important.

Le gouvernement a envoyé une escadre d'observation dans la Méditerranée.

La Cour des Pairs a fini d'entendre, le 9 Juillet, les plaidoiries présentées par les défenseurs des accusés du 12 mai. Nous traduisons du *Courrier & Enquirer*, de New-York, le résumé suivant, présenté par l'avocat-général, à la clôture du procès.

"Il reste des débats que le 12 et le 13 mai, une tentative a été faite à Paris, de renverser le gouvernement établi, d'exciter les citoyens et les habitants à s'armer contre l'autorité royale, et d'amener une guerre civile, en engageant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Pour ce qui concerne Labarrière, que sa culpabilité a été établie par des preuves, son jugement est laissé à la sagesse de la cour.

Pour Barbes, Martin, Bernard, Nougues, Bonnet, Recurt, Guilbert, Delsade, Mialon, Austen, Lemaire, Wach, Philippe, Dugas, Longuet, Martin, Marescal, Pierne et Grégoire, qu'ils sont tous coupables des trois crimes mentionnés.

Pour Barbes, que par l'accomplissement de ces faits, il se rendait l'instrument volontaire et prémédité du lieutenant Drouineau.

Pour Mialon qu'il est coupable de l'assassinat volontaire et prémédité du gardien-maître Jonas.

Le procureur général a alors requis la cour de condamner ces personnes aux peines prévues par la loi.

Il déclarant toutefois qu'il laissait à la sagesse de la cour, d'adoucir, selon qu'elle le jugerait convenable, la peine à appliquer à Nouges, Bonnet, Recurt, Guilbert, Delsade, Austen, Lemaire, Wach, Philippe, Dugas, Longuet, Martin, Pierne, Marescal